

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Palmarolle tenue mardi le 2 août 2022 à 19h, au 124  
rue Principale, Palmarolle.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Mairesse                      Mme      Véronique Aubin

Conseiller                    Mmes    Josée Aubin  
    Annabelle Aubin  
    Lyne Vachon  
    Sabrina Turgeon  
    M.      Yan Lavoie

**ABSENT:**                    M.      Jeanot Goulet

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Directeur général intérimaire              Denis Bédard  
Greffier-trésorier intérimaire

Madame Isabelle Moisan

---

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.  
Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute.

---

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique  
Aubin.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 22-08-187*

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
- 2.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4  
JUILLET 2022;
- 2.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
13 JUILLET 2022;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 5.1. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU JOURNALIER À L'ARÉNA ET  
ESPACES VERTS;
- 5.2. RAPPORT D'INSPECTION DU 132, RUE PRINCIPALE PAR LE SSI;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PÉRIODE D'INFORMATION;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;

- 12.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR APPLIQUER UNE COUCHE D'ASPHALTE SUR LA ROUTE 393;
- 12.2. SOUMISSIONS SEAO RÉFECTION RANG 8-ET-9 OUEST;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. CRÉATION D'UN COMITÉ PLAGES ET BORDS RIVERAINS;
  - 14.2. INTENTION D'ACHEMINER LA MATIÈRE ORGANIQUE VERS LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ET INTENTION D'OBTENIR DU COMPOST PRODUIT PAR LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST;
15. EMPLOYÉS;
  - 15.1. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE;
  - 15.2. FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER INTÉRIMAIRE;
  - 15.3. EMBAUCHE D'UN CONSEILLER SUPPORT À LA DIRECTION GÉNÉRALE;
  - 15.4. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX SERVICES DE L'ARÉNA ET DES ESPACES VERTS;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS;
18. SUJETS DIVERS (QUESTIONS DIVERSES);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tout en laissant le point des questions diverses ouvertes.

---

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022**

#### **2.1. Résolution no 22-08-188**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit accepté tel que présenté.

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022**

#### **2.2. Résolution no 22-08-189**

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022 soit accepté tel que présenté.

---

## **3. AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

## **4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

---

## 5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

- 5.1. Dépôt de la lettre de démission du journalier à l'aréna et espaces Verts;
  - 5.2. Rapport d'inspection du 132, rue Principale par le SSI.
- 

## 6. URBANISME

---

## 7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

---

## 8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

*Résolution no 22-08-190*

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a adopté un règlement de gestion contractuelle par la résolution numéro 22-07-183 le 13 juillet 2022;

**ATTENDU** que le règlement 337 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 13 juillet 2022;

**ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le greffier-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution ou selon la délégation de pouvoir à ce dernier, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 juillet 2022, présentées par le directeur général intérimaire, Denis Bédard, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-neuf et seize cents (173 559.16 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par le directeur général intérimaire, Denis Bédard, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de quarante-trois mille cinq cent dix-neuf et onze cents (43 519.11\$);

**QUE** la liste des salaires versés, au 31 juillet 2022, présentée par le directeur général intérimaire, Denis Bédard, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente et un mille six cent huit et quatre-vingt-dix-neuf cents (31 608.99\$).

Le directeur général intérimaire, Denis Bédard, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fonds général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

---

9. **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

10. **PÉRIODE D'INFORMATION**

---

11. **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

12. **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**Demande au ministère des Transports du Québec pour appliquer une couche d'asphalte sur la route 393**

12.1. *Résolution 22-08-191*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général intérimaire, monsieur Denis Bédard, ou la directrice générale adjointe, madame Kathleen Asselin, à faire une demande au ministère des Transports du Québec afin que soit appliqué dans les meilleurs délais, une couche correctrice d'asphalte sur la route 393 entre le pont de la rivière Dagenais et l'école Dagenais de Palmarolle, et ce, considérant le mauvais état de la chaussée à cet endroit et les plaintes reçues à la municipalité par les utilisateurs de ce tronçon de route.

**Soumissions SEAO réfection rang 8-et-9 Ouest**

12.2. *Résolution no 22-08-192*

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle a procédé à des appels d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) concernant la réfection du rang 8-et-9 Ouest ;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la réfection de la structure du rang selon le devis d'appels d'offres volet traitement de surface et trois (3) soumissions pour la réfection de la structure du rang pour le volet asphaltage ;

**Réfection de la structure et traitement de surface 3 couches**

<b>Entreprise</b>	<b>Prix soumissionné (avant taxes)</b>
LAMOTHE DIVISION DE SINTRA	740 411,70\$
LES ENTREPRISES BOURGET	684 397,00\$

**Réfection de la structure et asphaltage**

<b>Entreprise</b>	<b>Prix soumissionné (avant taxes)</b>
LAMOTHE DIVISION DE SINTRA	1 085 242,00\$
NORASCON INC.	1 060 163,70\$
GALARNEAU ENTREPRENEUR GENERAL	1 136 754,10\$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et majoritairement résolu et adopté à

Pour : 5  
Contre : 1 (Yan Lavoie)

**QUE** le conseil municipal octroi le contrat avec le volet de traitement de surface du rang 8-et-9 Ouest au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises Bourget au montant total de six-cent-quatre-vingt-quatre milles trois-cent-quatre-vingt-dix-sept dollars (684 397\$), avant taxes, pour les travaux susmentionnés et selon les clauses du devis d'appels d'offres préparé par Camil Paré, ingénieur de la firme Stantec;

**QUE** le conseil municipal décrète une dépense et des travaux d'un montant de sept-cent-dix-huit-mille-cinq-cent-trente-un dollar (718 531.30\$) (incluant les taxes nettes) pour la réalisation de la réfection d'un tronçon du rang 8-et-9 Ouest en conséquence de l'octroi de ce contrat;

**QUE** le conseil municipal approprie des fonds de la subvention TECQ 2019-2023 pour le paiement d'une partie des travaux.

---

### 13. HYGIÈNE DU MILIEU

---

### 14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

#### **Création d'un Comité plages et bords riverains**

##### 14.1. *Résolution no 22-08-193*

Il est proposé par la conseillère Annabelle Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la création du Comité plages et bords riverains;

**QUE** les conseillers Sabrina Turgeon, Yan Lavoie et Jeanot Goulet siègeront à ce comité avec les représentants de chaque secteur qui seront déterminés ultérieurement lors d'une première rencontre;

**QUE** tous les conseillers pourront y siéger selon leur intérêts et champs d'expertise;

**QUE** lors d'une séance ultérieure, les objectifs et mandat du Comité seront présentés aux citoyens.

#### **Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest**

##### 14.2. *Résolution no 22-08-194*

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

**CONSIDÉRANT** les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution no 21-147) ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d’aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d’une installation de traitement de la matière organique ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution no 22-131) ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d’Abitibi-Ouest doit transmettre au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d’Abitibi-Ouest doit signifier au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l’intention des municipalités locales visées par l’extrait (compost) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal signifie par la présente son intention d’acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d’origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts;

**QUE** la quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d’Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 121 tonnes par année, pour une durée de 20 ans;

**QUE** la Municipalité de Palmarolle signifie par la présente son intention d’obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d’Abitibi-Ouest;

**QUE** la Municipalité de Palmarolle estime à 49 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

---

**15. EMPLOYÉS**

**Embauche d’une directrice générale, greffière-trésorière**

*15.1. Résolution no 22-08-195*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l’embauche de madame Isabelle Moisan en tant que directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité;

**QUE** le conseil municipal autorise le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité de Palmarolle et madame Isabelle Moisan à titre de directrice générale, greffière-trésorière;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, madame Véronique Aubin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle le document susmentionné;

**QUE** cette nomination sera effective le 2 août 2022 à minuit.

**Fin du contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier intérimaire**

15.2. *Résolution no 22-08-196*

**ATTENDU** que l'intérim de la direction générale est présentement assuré par monsieur Denis Bédard, directeur général et greffier-trésorier intérimaire ;

**CONSIDÉRANT** l'embauche d'une directrice générale, greffière-trésorière ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mettra fin le 2 août 2022, à 23h59, au contrat de travail de monsieur Denis Bédard à titre de directeur général et greffier-trésorier intérimaire à la Municipalité de Palmarolle.

**Embauche d'un conseiller support à la direction générale**

15.3. *Résolution no 22-08-197*

**ATTENDU** qu'afin d'assurer un suivi des dossiers avec la nouvelle directrice générale, greffière-trésorière et de lui donner un support opérationnel au besoin. Le conseil municipal est donc d'avis qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un conseiller à la direction générale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité de Palmarolle et monsieur Denis Bédard à titre de conseiller à la direction générale;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, madame Véronique Aubin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle, le document susmentionné;

**QUE** cette nomination sera effective à partir du 3 août 2022.

**Embauche d'un employé aux services de l'aréna et des espaces verts**

15.4. *Résolution no 22-08-198*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité de Palmarolle et Michaël Lafleur-Raymond, employé aux services de l'aréna et des espaces verts.

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, madame Véronique Aubin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle le document susmentionné;

---

**16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

**18. SUJETS DIVERS (Questions diverses)**

---

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 22-08-199*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 19 heures et 35 minutes.

La présidente d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

---

Véronique Aubin  
Mairesse

---

Denis Bédard  
Directeur général intérimaire  
Greffier-trésorier intérimaire